



**Fédération Française de Badminton**  
**Comité départemental de la Manche**  
Règlement du Circuit Départemental Adultes

Adoption: 22/09/2025  
Entrée en vigueur :  
22/09/2025  
Validité : permanente  
Remplace celui du :  
24/04/2018

Le Circuit Départemental Adultes est organisé selon les règlements de la FFBaD. Ce règlement particulier complète le Règlement Général de Compétition.

Le GEO qui préparera la compétition est Cédric LISSOT, tout membre de la commission vie sportive adulte ou toute personne désignée par M. LISSOT pour le remplacer en cas d'indisponibilité. Durant la compétition, il sera remplacé par un GEO fourni par le club qui accueille la compétition.

Les juges arbitres sont désignés par le comité, se référer à la déclaration Poona pour chaque CDA.

De même, se référer aux numéros de dossier des demandes d'autorisation joints à ce règlement.

## **Article 1 : CATÉGORIE**

Le Circuit Départemental Adultes est ouvert exclusivement aux joueurs licenciés dans la Manche, ayant un classement inférieur ou égal à R4, autorisés à jouer dans les compétitions sénior.

Le circuit est ouvert aux catégories :

- Minimes
- Cadets
- Juniors
- Seniors
- Vétérans (Vétérans autorisés Seniors)

Dans les doubles, un joueur extérieur au Codep50 pourra s'inscrire si l'autre joueur ou joueuse de la paire est licencié dans la Manche

## **Article 2 : ORGANISATION DE LA COMPÉTITION ET TABLEAUX**

Trois journées sont organisées. Deux seront consacrées aux doubles et une au simple. Aucun tableau intergenre n'est prévu. Il sera organisé un tableau par série (cote).

- CDA1 : 5 octobre 2025 - doubles
- CDA2 : 30 novembre 2025 - simple
- CDA3 : 19 avril - doubles

### **Article 2.1 ACCUEIL ET GESTION DU CIRCUIT :**

Le Comité départemental à deux choix, il organise lui-même l'accueil de la compétition, l'aménagement de la salle, le matériel pour l'identification des terrains, la buvette et, dans la mesure du possible, la restauration.

Auquel cas un club hôte, désigné en début de saison, est chargé de gérer l'accueil de la compétition, l'aménagement de la salle, le matériel pour l'identification des terrains, la buvette et, dans la mesure du possible, la restauration.

Le Comité Départemental de la Manche s'assure que le club hôte a les moyens techniques de garantir le bon déroulement du circuit (nombre de terrains disponibles, hauteur du gymnase, etc.).

Les tableaux seront en poule avec deux sortants par poule ou en poule unique selon le nombre de participants. Cependant, le Comité se réserve le droit de déterminer le nombre de sortants par poule pour une bonne organisation de la compétition. Le nombre de joueurs par poule dépendra du nombre d'inscrits dans chaque tableau.

### **Article 3 : INSCRIPTIONS**

Inscriptions et règlement à effectuer en individuel sur badnet au plus tard 2 jours avant la date de la compétition, l'ouverture des inscriptions se faisant au plus tôt sur Badnet une fois la compétition autorisée.

En fonction des clubs accueillant la compétition, le nombre de joueurs pourra être restreint et les inscriptions bloquées avant la date limite.

Le CCPH pris en compte pris en compte lors du tirage au sort est celui le plus proche de la compétition.

### **Article 4 : DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION**

Les matches se jouent en 2 sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart jusqu'à 30 points. En cas d'égalité à 29-29, le joueur ou la paire qui marquera le 30<sup>ème</sup> point remporte le set (score final du set : 30-29).

Tous les matchs seront joués en auto-arbitrage. Si lors d'un match en auto-arbitrage, les joueurs ne peuvent se mettre d'accord, ils devront demander l'intervention du juge-arbitre.

Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes.

Le temps de préparation est de 3 minutes.

Pour tout volant touchant un obstacle au-dessus du terrain, se référer aux consignes du juge arbitre données avant le lancement de la compétition.

#### **Article 4.1 CLASSEMENT**

A l'issue de la journée du circuit, un classement des deux premières places est établi pour tous les tableaux de chaque catégorie. En fonction du nombre d'inscrits, un match pour la troisième place pourra éventuellement être joué.

### **Article 5 : VOLANTS**

Les matches entre joueurs classés au maximum D7 peuvent être joués avec des volants hybrides ou synthétiques. En cas de désaccord (l'un souhaitant l'hybride ou le synthétique et l'autre les plumes), le volant plume est prioritaire. Les autres matches sont joués avec des volants plumes.

Dans tous les cas, les volants doivent être homologués FFBaD et sont à la charge des joueurs de façon équitable.

Le volant officiel est le Yonex AS20. En cas de changement selon les disponibilités et le club d'accueil, il s'agira dans tous les cas d'un volant en plumes homologué pour la compétition par la FFBAD.

## **Article 6 : TENUE**

Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue correcte, conformément au règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Le port du pantalon de survêtement pendant les matches ne pourra être autorisé par le Juge Arbitre que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température de la salle le rendent nécessaire.

De façon générale, il appartient au Juge Arbitre de décider si une tenue est correcte ou non.

## **Article 7 : TARIFICATION**

10 € pour un tableau.

Le règlement financier des inscriptions devra être fait directement sur Badnet. Aucune inscription sans paiement ne pourra être prise en compte.

En cas de désistement, les droits d'inscription seront remboursables selon les modalités de l'article 4.3.3 du RGC.

## **Article 8 : FORFAITS**

Tout joueur engagé en CDA ne se présentant pas le jour de l'épreuve, devra justifier de son absence sous cinq jours auprès de Cédric LISSOT. Ne seront pas considérés comme WO, les joueurs ayant prévenu Cédric LISSOT 2 jours avant l'épreuve.

En application des règlements fédéraux, les joueurs n'ayant pas justifiés leur absence dans les cinq jours suivants la compétition, seront sanctionnés dès le premier WO par une suspension d'une durée de deux mois enregistrés dans Poona et par une suspension d'une durée de six mois en cas de récidive au cours des douze derniers mois.

### **8.1 ABANDON**

Un joueur se blessant devra se prononcer dans les 10 minutes qui suivent la blessure, sur la continuité ou non de son match.

Le joueur perdra le match en cours par abandon (forfait involontaire, il ne pourra plus disputer de match pour la journée). Le certificat médical ne sera pas obligatoire.

Un joueur ayant quitté son terrain pendant un match sans accord du responsable de la compétition pourra être considéré forfait.

### **8.2 JOUEUR SUSPENDU**

Un joueur suspendu ou en cours de suspension ne pourra pas participer au circuit.

### **8.3 RECLAMATIONS**

Les réclamations pourront se faire :

- Le jour de la compétition uniquement par l'intermédiaire des responsables de clubs concernés, auprès de l'organisateur de la compétition ;
- Dans les 8 jours ouvrés qui suivent le championnat, par le Président de club uniquement, par courriel ou par lettre, auprès de la Commission vie sportive adulte.

#### **8.4 AMENDES**

Le montant des amendes est indiqué par la grille de tarifs du Comité.

### **Article 9 : RÉCOMPENSES**

Des récompenses seront offertes à la discrétion du club d'accueil et du comité départemental de la Manche pour les vainqueurs et finalistes de tous les tableaux de chaque série.

Les récompenses seront remises à la fin de chaque journée.

Ne seront récompensées que les personnes présentes.

### **Article 10. MODALITÉS D'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

#### **10.1 DATE D'APPLICATION**

Le présent règlement est applicable :

- Dès son adoption par le Comité Directeur du Comité Départemental de la Manche ;
- Dès l'adoption de sa mise à jour par le Comité Directeur du Comité Départemental de la Manche ;

#### **10.2 APPLICATION**

L'inscription par un club d'un ou plusieurs joueurs au circuit implique l'acceptation du présent règlement.

Tout club inscrivant des joueurs au circuit devra porter à leur connaissance le présent règlement.

Le présent règlement sera diffusé auprès de tous les clubs affiliés au Comité Départemental de la Manche et à jour de leurs cotisations.